

Jour de séance 57

le vendredi 21 juin 2013

9 h

Prière.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que le discours de la première ministre Alison Redford prononcé le 7 juin 2013 ainsi que les présentations soient imprimés en annexe aux débats de l'Assemblée législative pour la journée et consignés au compte rendu de la Chambre. (Motion 75.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 26 novembre 2013 à 11 h, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture aujourd'hui, se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 60, après quoi, moyennant autorisation de la Chambre, la troisième lecture du projet de loi 60 sera appelée. La sanction royale aura ensuite lieu.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

37, *Loi sur le Conseil sur la recherche et l'innovation du Nouveau-Brunswick* ;

42, *Loi concernant la compression des dépenses*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

*60, Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Il est unanimement convenu que le projet de loi 60 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

---

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

*60, Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint de la Chambre donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 27, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* ;
- 29, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* ;
- 37, *Loi sur le Conseil sur la recherche et l'innovation du Nouveau-Brunswick* ;
- 38, *Loi modifiant la Loi sur la réforme du droit* ;
- 39, *Loi sur l'électricité* ;
- 40, *Loi modifiant la Loi sur l'Ombudsman* ;
- 41, *Loi modifiant la Loi sur l'arpentage* ;
- 42, *Loi concernant la compression des dépenses* ;
- 44, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics* ;
- 45, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel* ;
- 46, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;
- 47, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail* ;
- 48, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* ;
- 49, *Loi modifiant la Loi sur la Galerie d'art Beaverbrook* ;
- 50, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* ;
- 51, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;
- 53, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;
- 54, *Loi sur le bronzage artificiel* ;
- 55, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* ;
- 56, *Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;
- 57, *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil* ;
- 58, *Loi modifiant la Loi sur le mariage* ;
- 59, *Loi relative aux amendes impayées* ;
- 60, *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* ;
- 61, *Loi sur l'intervenant public dans le secteur énergétique* ;
- 62, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics* ;
- 63, *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* ;
- 64, *Loi concernant la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* ;
- 65, *Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;
- 66, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route* ;
- 67, *Loi concernant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* ;
- 68, *Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux* ;
- 69, *Loi sur les emprunts de 2013* ;
- 71, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association des chiropraticiens du Nouveau-Brunswick* ;

72, *Loi relative aux langues officielles*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

---

La séance est levée à 11 h 55.